

# Tarifs accueil de loisirs applicables au 1 septembre 2025

	quotient familial	tarif par heure	REPAS	Exemple de coût pour 10h avec repas
1	jusqu'à 289 €	0,53 €	3,26 €	8,56 €
2	de 290 à 559 €	0,81 €	3,57 €	11,67 €
3	de 560 à 701€	1,13 €	3,91 €	15,24 €
4	de 702 à 900€	1,46 €	4,22 €	18,82 €
5	de 901 à 1100€	1,71 €	4,53 €	21,63 €
6	de 1101€ à 1400€	2,00 €	4,84 €	24,84 €
7	de 1401€ à 1700€	2,27 €	5,08 €	27,82 €
8	de 1701€ à 2000€	2,57 €	5,38 €	31,06 €
9	de 2001€ à 2500€	2,86 €	5,68 €	34,30 €
10	plus de 2500€	2.92 €	5.99 €	35,22 €

## Conditions de facturations, de remboursements et de règlements

→ Pour l'accueil de loisirs

La facture est établie à posteriori des présences. Votre facture est disponible sur votre espace famille en fin de mois.

**POUR LES MERCREDI :** Toute annulation doit se faire au moins 30 jours avant. (sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif)

**POUR LES VACANCES :** Toute annulation doit se faire au moins la veille avant 18h.

En cas de non respect du délai d'annulation, et sauf force majeure, l'annulation sera facturée à 100% de la réservation sur la durée minimum d'accueil.

En cas de maladie, un certificat médical concernant le jour de l'absence sera à fournir sous 48h afin d'annuler la facturation des heures d'absence . Mais le repas reste facturé dans tous les cas .

→ **Pour toutes les autres activités (séjours, stages, ateliers enfant ou adultes, sorties familiales, services divers...)**

Elles doivent être réglées à l'inscription SAUF si vous êtes en prélèvement (au 15 du mois suivant)

Ces activités sont facturées selon un montant forfaitaire, modulées selon votre Quotient Familial et le prix de revient de l'activité.

Le type et le prix de ces activités apparaissent sur les programmes diffusés sur le canton et sur le site internet de l'AMEJ.

Aucun remboursement n'est possible sur ces activités, en application des obligations de la CAF.

→ **Règlement de vos factures : dès réception SAUF si vous êtes en prélèvement (au 15 du mois suivant)**

Par chèques (3 maxi si vous voulez fractionner, en indiquant au dos la date à laquelle vous souhaitez que vos chèques soient encaissés)

Modes de règlements acceptés : chèques, espèces, chèques vacances et CESU prépayés (papier)

Païement en CB possible sur votre espace famille.

Si vous optez pour le prélèvement automatique, apportez nous un RIB !

(attention : en cas de prélèvement refusé de votre fait, 3€ de frais vous serons facturés)

**Retards de paiement :**

Avertissez-nous en cas de difficulté pour prévoir un échéancier ou prendre rendez-vous avec les services sociaux.

Toute facture non acquittée sous 30 jours peut faire l'objet d'un refus d'accueil en attendant son règlement.

Sans nouvelle de votre part, toute facture non réglée après 3 mois sera transmise à notre huissier.

Les pénalités légales seront alors appliquées.

*Votre assistante sociale de secteur ou le CCAS de votre commune peuvent vous aider, contactez-les !*



Association type loi 1901  
Agrément Centre Social par la CAF de la Savoie  
Jeunesse et Education Populaire sous le n° JEP-73-2012/1 par la préfecture de Savoie.  
Agrément Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDCSPP) sous le n°0730159AP000315.  
L'AMEJ est aussi soutenue par le SI Jeunesse du canton.  
SIRET : 317 142 156 00031 APE : 8899B

